



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/795
16 juillet 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 16 JUILLET 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FINLANDE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne sur l'Accord de paix concernant la Sierra Leone (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Marjatta RASI

ANNEXE

Déclaration du 15 juillet 1999 de la présidence au nom de l'Union européenne sur l'Accord de paix concernant la Sierra Leone

L'Union européenne se félicite de la signature de l'accord de paix par le Gouvernement de la Sierra Leone et les représentants du Front révolutionnaire uni (FRU), intervenue au Togo le 7 juillet 1999. L'Union européenne salue le rôle de tous ceux qui ont oeuvré à la réalisation de cet accord, en particulier la contribution du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, du Président du Togo, qui exerce actuellement la présidence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et dont le pays a accueilli les pourparlers, ainsi que des Présidents du Nigéria, du Burkina Faso et du Libéria.

L'Union européenne demande à toutes les parties de respecter rigoureusement les termes de l'accord de paix afin d'assurer un règlement pacifique durable d'un conflit qui a infligé des souffrances immenses à la population de la Sierra Leone. À cet égard, l'Union européenne souligne qu'il importe, pour garantir un système judiciaire juste et équitable et, à terme, la réconciliation et la stabilité en Sierra Leone, que les auteurs de violations graves des droits de l'homme aient à répondre de leurs actes. Par conséquent, l'Union européenne se félicite de la mise en place d'une commission "vérité et réconciliation", prévue par l'Accord, et souligne qu'il importe d'en assurer le fonctionnement efficace.

L'Union européenne est prête à apporter son soutien à la mise en oeuvre de l'Accord de paix et à promouvoir la stabilité et l'instauration d'une paix durable en Sierra Leone. L'Union européenne souligne également qu'elle est disposée à soutenir les Nations Unies et la CEDEAO, qui ont toutes deux un rôle important à jouer dans la mise en oeuvre de l'accord.

Les pays d'Europe centrale et orientale, associés à l'Union européenne, Chypre, pays également associé, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), membres de l'Espace économique européen, se rallient à la présente déclaration.
